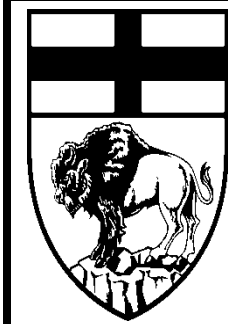


Jeudi 3 décembre 2015



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 13
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. GAUDREAU

(N° 200) — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité accrue pour les cyclistes)/The Highway Traffic Amendment Act (Safer Traffic Conditions for Cyclists)*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

Motion de M. GERRARD

(N° 215) — *Loi sur la prévention de la violence familiale et interpersonnelle grâce à l'éducation (modification de la Loi sur les écoles publiques et de la Loi sur l'administration scolaire)/The Prevention of Interpersonal and Family Violence Through Education Act (Public Schools Act and Education Administration Act Amended)*

(M. GAUDREAU — 3 min)

PROPOSITIONS

M. SMOOK — Manque de transparence dans le choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota

1. Attendu :

que la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota s'étendra sur 213 kilomètres depuis le nord-ouest de Winnipeg jusqu'à la frontière du Minnesota, en passant par de nombreuses collectivités du sud-est de la province dont Anola, Sainte-Geneviève, Richer, La Broquerie, Sundown et Piney;

que la construction de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota doit avoir lieu de 2017 à 2020 pour un coût total d'environ 850 millions de dollars;

que les contribuables du Manitoba paieront 596 millions de dollars pour la construction de cette ligne, dont 294 millions de dollars pour la portion située au sud de la frontière américaine, mais que les Manitobains ne seront propriétaires que de 49 % de la ligne;

que le trajet privilégié de la ligne de transport d'énergie traversera de nombreuses zones à forte densité de population et représentera une intrusion pour les résidents du sud-est du Manitoba;

que l'opposition officielle a demandé à de nombreuses reprises à Hydro-Manitoba de lui communiquer l'analyse qui a mené au choix de ce trajet et qu'elle ne l'a toujours pas reçue;

que les Manitobains savent que le gouvernement provincial a l'habitude de s'ingérer dans les décisions opérationnelles d'Hydro-Manitoba, y compris le trajet de la ligne de transport Bipole III;

que les résidents du sud-est du Manitoba et, en fait, tous les Manitobains méritent un gouvernement provincial qui est ouvert et transparent au sujet des décisions qui ont mené au choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* de communiquer immédiatement les raisons motivant le choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota.

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

M. le *ministre* ALLUM

(N^o 17) — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act*

M. MALOWAY

(N^o 201) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. PIWNIUK
M. WISHART
M. CULLEN
M. SMOOK
M. SCHULER
M. EICHLER
M. PEDERSEN
M. EWASKO
M. MARTIN
M^{me} ROWAT
M. BRIESE
M. FRIESEN
M. GOERTZEN
M. GRAYDON
M. HELWER
M^{me} MITCHELSON

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*

(M. BRIESE — 25 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre ALLUM

(N° 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N° 5) — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le premier ministre SELINGER

(N° 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M^{me} la ministre BRAUN

(N° 8) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)*

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le ministre CHIEF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

M. le ministre ALLUM

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (cadre stratégique sur l'éducation et l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits)/The Education Administration Amendment Act (First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (reconnaissance des soins conformes aux traditions pour les enfants autochtones)/The Child and Family Services Amendment Act (Recognition of Customary Care of Indigenous Children)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 14 décembre 2015, à 9 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports dont il a été saisi :

- rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014;
- rapport annuel du protecteur des enfants pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

* * *

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 14 décembre 2015, à 10 h 30, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports dont il a été saisi :

- rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014;
- rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale (Tout le monde à bord) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 14 décembre 2015, à 14 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations: Waiving of Competitive Bids » et daté de novembre 2015.

* * *

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mercredi 16 décembre 2015, à 14 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports dont il a été saisi :

- rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2011, y compris le rapport sur la tenue de la 40^e élection générale provinciale le 4 octobre 2011;
 - rapport intitulé « Permanent Voters List Study » et daté de juin 2013;
 - rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2012, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Fort Whyte le 4 septembre 2012;
 - rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2013;
 - rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2014, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans les circonscriptions d'Arthur-Virden et de Morris en 2014.
-